

Grandes cultures : retrait des fongicides à base d'époxiconazole



© 2019 Les Echos Publishing

Le 28 mai dernier, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) a décidé de retirer les autorisations de mise sur le marché en France des 76 produits fongicides à base d'époxiconazole en raison du caractère perturbateur endocrinien de cette substance pour l'être humain et donc « du danger préoccupant qu'elle présente pour l'homme et l'environnement ». Par conséquent, ces produits devront avoir disparu du marché d'ici 12 mois.

Cette décision est prise dans la continuité de l'adoption, en décembre 2017, d'une nouvelle réglementation européenne sur les perturbateurs endocriniens.

Rappelons que les fongicides à base d'époxiconazole sont utilisés en particulier pour protéger les cultures de céréales (blé, orge, seigle, avoine) et de betteraves des champignons. 50 % des surfaces céréalières et 70 % des surfaces de betteraves seraient traitées avec cette substance, selon l'Anses.

Si certains agriculteurs disent pouvoir se passer de ces produits car il y aurait, selon eux, d'autres façons de protéger les cultures des maladies, d'autres, en revanche, estiment que l'interdiction de les utiliser sera très

pénalisante car il faudra avoir recours à des produits plus chers.

Précision : la décision relative au renouvellement de l'autorisation d'utiliser des fongicides à base d'époxiconazole dans l'Union européenne doit être prise par les autorités compétentes d'ici au mois d'avril 2020.

© 2019 Les Echos Publishing